

PERMIS F : ADMISSION PROVISOIRE OU EXCLUSION DURABLE ? TÉMOIGNAGES



QU'EST-CE QUE L'ODAE ROMAND ?

L'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE romand) est une association basée à Genève et active en Suisse romande. Sa mission est d'illustrer les conséquences, sur le plan humain, de l'application des lois sur l'asile et sur les étrangers. Fort de son réseau de quelque 100 correspondant-e-s actifs sur le terrain, l'Observatoire donne un aperçu de la pratique à l'égard des personnes migrantes et des réalités auxquelles elles sont confrontées.

QU'EST-CE QUE L'ADMISSION PROVISOIRE ?

Certain-e-s demandeurs d'asile ne remplissent pas les conditions restrictives de l'octroi de l'asile, mais l'exécution de leur renvoi est considérée comme impossible, illicite ou raisonnablement inexigible notamment en raison de leur état de santé ou de la situation qui prévaut dans leur pays (violence généralisée comme en Syrie par exemple). Elles reçoivent alors un livret F.

Les personnes admises à titre provisoire restent longtemps, voire définitivement, en Suisse. Or, certaines restrictions liées au permis F posent de sérieux problèmes sur le plan humain et au niveau de l'intégration. Il est par exemple interdit aux détenteurs-trices de permis F de sortir de Suisse, et les conditions pour qu'ils puissent faire venir leur famille sont très restrictives. À cela viennent s'ajouter des obstacles pratiques, qui ne se fondent sur aucune loi: impossibilité de signer un contrat d'abonnement téléphonique, dossiers refusés dans certaines régies immobilières ou agences de placement, etc. Les détenteurs-trices de permis F peuvent obtenir un permis B après quelques années et à certaines conditions, dont le fait de travailler. Alors que le permis F permet en théorie un accès au marché du travail, la réalité est toute autre. Le permis F est mal perçu ou méconnu des employeurs et représente dès lors un fort obstacle à l'embauche de personnes qui resteront durablement en Suisse. Cette situation paradoxale porte préjudice tant aux personnes concernées qu'à la société dans son ensemble.

LE PROJET

«PERMIS F : ADMISSION PROVISOIRE OU EXCLUSION DURABLE ?»

L'ODAE romand a publié un rapport sur l'admission provisoire, rédigé à partir de situations individuelles concrètes (qui peut être téléchargé sur le site odae-romand.ch). En se fondant sur cette recherche, une exposition itinérante de photographies, témoignages et court-métrages a été réalisée, en collaboration avec l'association visAgeneve. Le présent dépliant contient de nouveaux témoignages de personnes qui vivent ou qui ont vécu plusieurs années avec un permis F. L'objectif reste de donner la parole aux premiers et premières concerné-e-s. Les histoires retranscrites ici peuvent être qualifiées de «parcours d'intégration réussis». Toutefois, l'issue positive ne doit pas occulter le parcours du combattant et les obstacles auxquels les personnes admises à titre provisoire sont confrontées. Un constat ressort de ces récits : ces personnes ont une forte volonté de participer et de s'impliquer dans leur pays d'accueil et elles possèdent des ressources qui peuvent représenter un atout pour elles-mêmes, mais également pour la société dans son ensemble! **Découvrez les parcours de Hani, Rezan, Nina et Tedros, des histoires uniques et emblématiques, qui pourraient être celles de vos voisins, de vos amis ou de la prochaine personne qui déposera un dossier de candidature dans votre entreprise...**

TÉMOIGNAGE DE HANI

Je suis arrivé en Suisse en 1992. J'avais 4 ans. **Ma famille et moi avons passé plus de 10 ans avec le permis F. On n'avait pas le droit de sortir du pays**, mais financièrement c'était parfois difficile, alors il nous est arrivé de franchir la frontière pour faire des courses. Nous risquons d'être amendés et de perdre notre statut en Suisse, c'était l'angoisse ! Avec ce permis F, on avait aussi peur de ne pas pouvoir rester, qu'un jour on décide de nous renvoyer. Au début c'était presque impossible pour mes parents de trouver du travail. Ils ne savaient pas comment faire et n'avaient pas de réseau. Mon père avait l'ambition de continuer son métier d'ingénieur. Il a eu quelques possibilités d'emploi auprès d'ONG, mais il devait voyager, ce qui n'est pas autorisé avec le permis F. Malgré ses diplômes officiellement reconnus en Suisse, il n'a jamais réussi à trouver un emploi dans son domaine. Il a fait des petits boulots, notamment dans la plonge.

J'ai obtenu la naturalisation à 16 ans. Le sentiment premier c'est le soulagement, « ouf, je ne risque plus de me faire renvoyer ! ». On a aussi un sentiment de légitimité, on sent qu'on a vraiment sa place ici, et gentiment on prend une conscience politique. Aujourd'hui, je suis journaliste.



HANI

REZAN

TÉMOIGNAGE DE REZAN

Je suis arrivé en Suisse en 2014, à 27 ans. Pendant un moment, à cause de la guerre, les autorités suisses ont délivré des visas facilités aux membres de la famille de Syrien-ne-s établi-e-s en Suisse. J'ai bénéficié de cette possibilité car mon frère vivait à Genève depuis longtemps. Dans mon pays, j'avais fait des études universitaires en management informatique et j'avais une certaine expérience professionnelle. J'avais aussi été à l'école francophone à Damas, donc j'avais des bases en français. À mon arrivée ici, j'ai rapidement trouvé un stage avec l'aide du réseau professionnel de mon frère et grâce à mes qualifications. **Depuis mon arrivée en Suisse, il y a trois ans, j'ai toujours travaillé.** Je viens de décrocher un contrat à durée indéterminée à 100 % dans une multinationale. Parallèlement, je fais un diplôme de formation continue à l'Université de Genève. Je m'engage aussi bénévolement auprès de certaines associations locales, par exemple en leur donnant un coup de main pour leur site internet.

J'aime la Suisse et je me vois faire ma vie ici. Je sais qu'il va me falloir attendre au moins 5 ans avant de pouvoir demander un permis B, puis plusieurs années avant d'avoir un permis C, seul titre de séjour qui me donnera accès à la naturalisation (selon la nouvelle loi sur la nationalité qui entrera en vigueur en janvier 2018, ndlr). C'est décourageant de se dire qu'il faudra attendre tout ce temps avant de faire entièrement partie de ce pays où je construis ma vie.

TÉMOIGNAGE DE NINA

Lorsque j'avais 10 ans, ma mère a fui la Somalie. Elle est partie dans l'espoir de trouver une vie meilleure et qu'on puisse rapidement la rejoindre, moi et mes cinq frères et sœurs. Ça a été une épreuve pour elle: elle avait 26 ans, elle était seule et enceinte de ma petite sœur. Elle a dû traverser la méditerranée dans un bateau de fortune avec tous les dangers qu'on peut imaginer. À son arrivée en Suisse, on lui a dit qu'elle ne pourrait pas nous faire venir tout de suite. Elle était vraiment déprimée mais elle a décidé de tout faire pour y arriver. Elle a cherché du travail partout ! Elle n'avait jamais été scolarisée et avec un bébé, ce n'était pas évident. Après une année, elle a reçu un permis F. Elle a fini par trouver en emploi dans une entreprise de nettoyage, d'abord pour des remplacements puis en tant que fixe. Au bout de 5 ans de séjour en Suisse, elle a pu enfin nous faire venir (les titulaires d'un permis F doivent attendre 3 ans avant de pouvoir demander le regroupement familial et remplir des conditions notamment financières, ndlr).

Au début ce n'était pas facile pour moi. J'avais 15 ans et, comme ma mère, je n'avais jamais pu aller à l'école. En trois ans de scolarité en Suisse, j'ai appris à lire et à écrire dans une langue que je ne connaissais pas. J'ai passé le test pour pouvoir faire un CFC et j'ai trouvé une place d'apprentissage dans le domaine de la santé.

Comme pour ma mère, plusieurs employeurs ont refusé de me prendre à cause de mon permis F, alors que nous avons le droit de travailler. Quand je pense à tous les efforts qu'a faits ma mère et comme elle travaille dur, ça me donne de la force et ça me motive. Aujourd'hui, nous sommes financièrement indépendants et bien intégrés. Nous avons déposé une demande de permis B. Avec ce permis je pourrais enfin aller rendre visite à mes amies qui habitent en France. Mon rêve, c'est de devenir infirmière. Dans mon pays j'ai vu trop de gens mourir à cause du manque de soins. La Suisse, c'est mon pays adoptif, celui où j'ai été accueillie, où j'ai eu une chance. Ma vie je ne la vois pas ailleurs qu'ici.



TÉMOIGNAGE DE TEDROS

Dans les années 90 nous avons quitté l'Erythrée, ma femme et moi, et sommes venus en Suisse où sont nés nos trois enfants. Nous avons eu un permis F, puis un permis B après 8 ans. Chaque année nous craignons que notre permis ne soit pas renouvelé. Ma femme disait à mes enfants de prier avant chaque rendez-vous annuel au Service de la population. Cette incertitude était difficile à vivre.

Au pays, j'étais ingénieur en électricité et ma femme secrétaire. Heureusement, nous avons trouvé du travail dès le début, d'abord dans les cuisines d'un hôtel. J'ai ensuite fait un CFC de peintre en bâtiment. Quant à nos enfants, l'une étudie le droit, l'autre se prépare à entrer dans une Haute école et notre fils va bientôt obtenir sa maturité fédérale.

20 ans après notre arrivée, nous avons obtenu la naturalisation.

Aujourd'hui, nous participons à la vie politique. Nous pouvons aussi voyager en sachant qu'en cas de pépin, les autorités suisses viendront nous chercher. Il est indéniable que cela va aussi aider nos enfants à trouver un emploi plus tard. Il était important pour nous de légitimer nos enfants dans ce pays dans la mesure où c'est ici qu'ils se sentent chez eux.



TEDROS

ACTUALITÉS

En fin d'année 2016, le Conseil fédéral a lancé un processus de réforme de l'admission provisoire en proposant trois options au Parlement. Il est désormais admis que le séjour des personnes admises à titre provisoire est en fait durable et que l'intégration professionnelle doit être améliorée. Cette refonte législative n'aboutira toutefois pas forcément à de nettes améliorations. Plusieurs restrictions ne sont pas remises en question, comme l'interdiction de voyager et le délai d'attente de trois ans imposé pour le regroupement familial.

Par ailleurs, deux mesures vont disparaître suite à une modification de la Loi sur les étrangers: l'obligation faite à l'employeur de demander une autorisation cantonale avant d'engager un permis F et la taxe de 10 % qui est actuellement prélevée sur les salaires des personnes admises provisoirement.

PLUS D'INFOS SUR

www.odae-romand.ch

Observatoire romand du droit d'asile
et des étrangers (ODAE)

Case postale 270 | 1211 Genève 8

022 310 57 30

odae-romand.ch | info@odae-romand.ch

Genève, mars 2017

POUR SOUTENIR L'ODAE ROMAND

- > diffusez nos informations
- > signalez-nous des situations qui vous semblent dignes d'intérêt
- > faites un don – CCP 10-747881-0



observatoire
romand
du droit d'asile et des étrangers



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Avec le soutien du Bureau
de l'intégration des étrangers